

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré :

LUNDI 15 JUIN 2026 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026

Finances

Budget principal – Approbation du Compte financier unique 2025
Budget principal – Affectation définitive des résultats 2025
Budget principal – Budget supplémentaire 2026
Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Ressources humaines

Création d'un emploi permanent à temps non complet – Service scolaire

Domaine et patrimoine

Convention d'occupation précaire de locaux communaux – Complexe d'animation
Convention d'occupation précaire de locaux communaux – Villa Favre
Bail commercial Epicerie de la Poste – Avenant n° 3

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Informations diverses

A Sevrier, le 9 juin 2026

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ

